

Reiki Usui 1^{er} degré – énergétique chinoise

Bulletin d'inscription à la formation

valant contrat simplifié de formation professionnelle

du samedi 21 mars 9h30 au dimanche 22 mars 2020 à 17h



Nom & prénom :

.....

.....

Date de naissance :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Email :

.....

Téléphone :

.....

Mobile :

.....

Tarif : Prix du stage de 2 jours 180 €

Statut au regard du financement de la formation:

salarié ou autre cotisant à un fonds de formation professionnelle - lequel :

fonctionnaire

Sans emploi

inscription à titre individuel

autre :

.....

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de 180 € à l'ordre de «Association Paix du Cœur» à :

CAP 26

13 du Clair Vivre

26 100 Romans sur Isère

Dispositions financières : la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de son paiement vis à vis de son fonds de formation, lorsqu'un financement est demandé. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacements, hébergement, qui sont à la charge du participant. **Le montant de la formation, soit un chèque de 180€ TTC** doit être joint au bulletin d'inscription.

Interruption du stage :

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié et les chèques seront retournés,
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes versées à l'Université de l'Avenir ne seront pas remboursées,
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et le montant versé remboursé.

Délai de rétractation : à compter de la signature du présent contrat et au moins 14 jours avant le début de la formation, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Clause particulière : nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées sur demande.

Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal choisi par la justice sera compétent pour régler le litige

Contacts :

contact@universitedelavenir.org

Tel : 04 75 41 17 18 / 06 79 78 92 61

Fait à : le :

Stagiaire :
(signature)

Responsable formation:
(signature & cachet)